

Séance du 31 juillet 2017

Membres présents : Tous

**OBJET : Approbation du rapport annuel sur la qualité et le prix
Du service public de l'Assainissement**

Le Conseil Municipal , après en avoir délibéré,

- Approuve le rapport annuel 2016 sur la qualité et le prix du service public de l'Assainissement établi par le Syndicat Intercommunal pour le traitement des Eaux Usées de Hochfelden et Environs

Vote : Unanimité

OBJET : Location logement ancienne Ecole WICKERSHEIM

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- décide de louer le logement de l'ancienne Ecole de WICKERSHEIM à compter du 15 juillet 2017 pour un loyer de 360 € par mois à Monsieur Maxime REINBOLD et une avance sur charge de 100 € (quatre cent soixante €)
- autorise le Maire à signer tous les documents administratifs relatifs à ce dossier

**OBJET : Récupération frais de chauffe : Ecole de WICKERSHEIM
Frais de consommation d'eau**

VU l'état des sommes dépensées pour frais de chauffe de l'Ecole de WICKERSHEIM
VU les frais de consommation d'eau

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, fixe le montant à rembourser à la Commune par Madame Claudine LAPP, locataire du logement de l'Ecole de WICKERSHEIM à 3 401.08 € selon état ci-joint .
(trois mille quatre cent un € huit cents)

OBJET : Travaux rue du cimetière : travaux complémentaires

Dans le cadre de l'aménagement de la rue du cimetière,

Le Conseil Municipal , après en avoir délibéré,

- Décide la réalisation de travaux complémentaires par l'entreprise Herrmann de Surbourg selon devis s'élevant à la somme 5 750 € TTC environ (cinq mille sept cent cinquante Euros TTC environ)

OBJET : Choix de la maîtrise d'œuvre pour la rénovation de l'Ecole de WILSHAUSEN

Vu la délibération du Conseil Municipal du 25 mars 2015 confiant la maîtrise d'œuvre pour la rénovation de l'ECOLE de Wilshausen à Madame JUAN –AIME

Vu la lettre du 13 mars 2017 de l'architecte JUAN-AIME renonçant à la maîtrise d'oeuvre pour la rénovation de l'ancienne école suite à une surcharge de travail

Vu les nouvelles offres déposées par D.S. Ingénierie de Haguenau, Agence d'architecture Heckel-Kimmel de Haguenau et Arce Tech Architecture de Beinheim

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal décide :

- De retenir l'offre de D.S. Ingénierie de Haguenau pour effectuer la Maîtrise d'oeuvre pour les travaux de transformation de l'ancienne Ecole de WILSHAUSEN en deux appartements
- - dit que ce marché a été passé en procédure adaptée en application de l'article 28-1 du Code des marchés publics.
- Autorise le maire à signer le marché et à solliciter les subventions émanant de de ce projet